

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DU BASSIN VERSANT GERINE – NESSLERA

Gemeindeverband zur Abwasserreinigung des Einzugsgebietes der Aergera - Nesslera

Etat des zones danger Table des matières

Etude générale

Page 2 / 4

Objectifs

Bases légales

Bassin versant de l'association

Page 3 / 4

Voies de communication

Installations stationnaires - Industries

Installations stationnaires - Activités

Synthèse

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DU BASSIN VERSANT GERINE – NESSLERA

Gemeindeverband zur Abwasserreinigung des Einzugsgebietes der Aegergera - Nesslera

Etat des zones danger Etude générale

Objectifs

Il ne s'agit pas ici de se substituer aux autorités et spécialistes dont la tâche est l'appréciation des risques et la mise en oeuvre de mesures d'interventions appropriées.

On se limitera dans ce chapitre à l'inventaire des infrastructures et installations connues, soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM).

Les données nous ont été fournies par le service cantonal compétent.

Les temps de parcours dans la canalisation du lieu de déversement des substances jusqu'à l'exutoire seront appréciés.

Bases légales

L'ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs précise aux art. 4 et 5 les points suivants:

"Le détenteur d'une entreprise ou d'une voie de communication est tenu de procéder à une évaluation du risque que présente son entreprise ou son installation et de présenter aux autorités un rapport succinct sur cette évaluation. Après examen de ce rapport, les autorités peuvent exiger une étude détaillée du risque et si nécessaire prescrire des mesures de sécurité supplémentaires".

L'ordonnance fédérale du 8 décembre 1975 sur le déversement des eaux usées demande que, dans toutes les exploitations artisanales ou industrielles, les eaux usées spéciales subissent un traitement tel qu'elles satisfieront aux exigences légales. Le fonctionnement des installations de prétraitement doit être surveillé.

Au niveau de la protection des eaux, un suivi continu est assuré par l'office de la protection de l'environnement.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DU BASSIN VERSANT GERINE – NESSLERA

Gemeindeverband zur Abwasserreinigung des Einzugsgebietes der Aegergera - Nesslera

Etat des zones danger Bassin versant de l'association

Voies de communication

Type	Substance concernée	Exutoire concerné	Mesures
Route Cantonale B080 Fribourg - Schwarzsee	Huiles Hydrocarbures Autres	Eau claire (Milieu naturel)	Evaluation du rapport succinct simplifié par l'OPEN en cours
Route Cantonale B090 Fribourg - Broc	Huiles Hydrocarbures Autres	Eau claire (Milieu naturel)	
Route Cantonale B091 Marly - Bourguillon	Huiles Hydrocarbures Autres	Eau claire (Milieu naturel)	
Route Cantonale B094 Marly - Tentlingen	Huiles Hydrocarbures Autres	Eau claire (Milieu naturel)	

Installations stationnaires - Industries

Entreprise	Substance concernée	Exutoire concerné	Assainissement		Mesures existantes
			Parcelle	réseau	
Ilford SA	Hydrocarbures Autres	Eau usée (STEP) Eau claire (Milieu naturel)	séparatif	séparatif	Mesures de rétention existantes

Installations stationnaires - Activités

Entreprise	Substance concernée	Exutoire concerné	Assainissement		Mesures existantes
			Parcelle	réseau	
Patinoire Tinguely	Ammoniac	Eau usée (STEP) Eau claire (Milieu naturel)	séparatif	séparatif	Mesures de rétention existantes
Station de traitement d'eau potable	Chlore				

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DU BASSIN VERSANT GERINE – NESSLERA

Gemeindeverband zur Abwasserreinigung des Einzugsgebietes der Aergera - Nesslera

Etat des zones danger Bassin versant de l'association

Synthèse

Actuellement, les substances indésirables (hydrocarbures...) déversées accidentellement dans le réseau d'assainissement des eaux mixtes ou usées peuvent être piégées à la station d'épuration intercommunale de Marly, ou sur le réseau intercommunal, dans les bassins des eaux pluviales, par intervention manuelle in-situ.

A l'avenir, pour les bassins qui seront maintenus à court terme, les installations de télégestion (cf. concept) permettront une intervention centralisée à partir de la station d'épuration (fermeture des vannes – stockage dans les bassins). Les équipements seront adéquats (paroi plongeante...).

Pour ce qui concerne les déversements aux cours d'eau, les exutoires du réseau intercommunal sont tous situés au droit des bassins d'eaux pluviales. Cela signifie que les possibilités d'intervention sont bien localisées et offrent déjà un bon degré de sécurité (avec la mise en place d'une installation de télégestion). Donc, des mesures complémentaires plus importantes tel qu'une installation fixe d'intervention en bordure du cours d'eau ne nous semble pas justifiée. Par contre, il serait approprié de disposer de matériel d'intervention à proximité (bassin).

Les services compétents (pompiers...) devront établir un schéma d'intervention approprié (substances, moyens à mettre en oeuvre...) au traitement d'éventuels accidents se produisant dans les sites décrits ci-dessus.

Les temps de parcours sont appréciés dans le tableau ci-dessous. Ils sont considérés de l'amont de chaque bassin versant jusqu'à l'aval, le BEP de Marly. Les tronçons sont choisis en fonction des ouvrages où une intervention est possible. La durée d'acheminement est donnée par temps de pluie (temps d'acheminement minimum, cas déterminant).

Bassin versant	Tronçon	Durée d'acheminement [h min]
BV Ouest	Treyvaux – BEP Petit Ependes	1h 30min
	BEP Petit Ependes – BEP Marly	25min
	Total	1h 55min
BV Nesslera	Essert – BEP Praroman	15min
	BEP Praroman – BEP Marly	50min
	Total	1h 5min
BV Gérine	Plasselb – BEP Tentlingen	40min
	BEP Tentlingen – BEP Marly	35min
	Total	1h 15min

Au niveau communal, les rejets d'eaux claires de la majorité des réseaux d'assainissement sont acheminés directement aux exutoires. Les propositions concernant les systèmes d'intervention en cas de pollution devront être établies dans le cadre des PGEE communaux.